

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2013/...**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 4 juillet 2013**

**DCM N° 13-07-04-13**

**Objet : Requalification urbaine du site de Bon Secours - Convention d'étude Ville de Metz - SAREMM.**

**Rapporteur: M. KOENIG**

Suite au déménagement du CHR Metz-Thionville sur le site de Mercy, l'hôpital Bon-Secours qui représente une emprise de 2 Ha au cœur du quartier Nouvelle Ville, sera libre de toute occupation dans le courant de l'année 2013.

La Ville de Metz a souhaité saisir cette opportunité pour initier une réflexion à plus grande échelle (4,8 Ha) afin de créer une nouvelle centralité pour ce quartier, renforcer le lien avec le centre-ville et traiter les espaces proches de l'Eglise Ste-Thérèse et du Lycée Louis Vincent.

Dans ce contexte, la Ville a décidé, par délibération du Conseil Municipal du 28 février 2013, d'organiser un dialogue compétitif sur esquisse détaillée au vu de la complexité et des enjeux du projet, permettant de choisir une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.

Ainsi, afin d'accompagner la collectivité sur un projet structurant et de veiller à la cohérence des propositions faites par les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine, la Ville de Metz souhaite solliciter la SPL SAREMM pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Elle réalisera une "analyse aménageur" des propositions des équipes de maîtrise d'œuvre à toutes les phases du dialogue compétitif et veillera à en dresser un bilan objectif au regard d'une logique d'aménagement opérationnel et de ses contraintes.

Une convention d'étude, dont le projet est joint en annexe, détermine les modalités de cette intervention, qui représente un montant total de 24 518 € TTC.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions Compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code l'Urbanisme,

**VU** le statut de la SAREMM sous forme de Société Publique Locale (SPL),

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2013,

**VU** le projet de convention d'étude pour le site de Bon Secours entre la Ville de Metz et la SPL SAREMM, ci-joint,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE CONFIER** à la SAREMM la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour un montant de 24 518€ TTC

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à finaliser et signer la convention annexée et tous les documents relatifs à ce dossier.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Aménagement opérationnel  
Commissions : Commission des Travaux et Domaines  
Référence nomenclature «ACTES» : 1.3 Conventions de Mandat

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42    Absents : 13              Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**